

1549

consultation sur place

1
9
9
9
D
E
C
E
M
B
R
E
1
9
9
9

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur de Bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

L'université Jean Moulin Lyon 3 : organisation et politique documentaire

Claire DENECKER

**Stage effectué au Service Commun de la Documentation de Université Jean Moulin
Lyon 3**

sous la direction de Marie Noëlle LAROUX

2000

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



815860D

e

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur de Bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

**L'université Jean Moulin Lyon 3 :
organisation et politique documentaire**

Claire DENECKER

**Stage effectué au Service Commun de la Documentation de Université Jean Moulin
Lyon 3**

sous la direction de Marie Noëlle LAROUX

1999
DCB ST
16

2000



1. INTRODUCTION.....	4
2. LES UNIVERSITÉS À LYON	5
2.1. LE CADRE ADMINISTRATIF.....	5
2.1.1 <i>L'établissement public.....</i>	5
2.1.2 <i>Le ministère de l'Education nationale</i>	5
2.1.3 <i>Les collectivités locales.....</i>	5
2.2 LE SITE UNIVERSITAIRE LYONNAIS	6
2.3 LE PÔLE UNIVERSITAIRE LYONNAIS	7
2.4 LA CARTE DOCUMENTAIRE	9
3 L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3.....	10
3.1 LES ORGANES DE DÉCISIONS	10
3.1.1 <i>L'équipe présidentielle</i>	10
3.1.2 <i>Le bureau.....</i>	11
3.1.3 <i>Les conseils.....</i>	11
3.2 LES SERVICES COMMUNS	12
3.2.1 <i>Le service commun de la documentation</i>	12
3.2.2 <i>Le conseil de la documentation</i>	12
3.3 LES CAMPUS.....	13
3.3.1 <i>La Manufacture.....</i>	13
3.3.2 <i>le Quai Claude Bernard.....</i>	13
3.3.3 <i>Bourg en Bresse</i>	14
3.4 L'ENSEIGNEMENT.....	14
3.4.1 <i>La Faculté de droit.....</i>	15
3.4.2 <i>L'Institut d'administration des entreprises (IAE).....</i>	15
3.4.3 <i>L'Institut universitaire de technologie.....</i>	15
3.4.4 <i>Les facultés de lettres et sciences humaines.....</i>	15
3.5 LES ÉTUDIANTS	16
3.5.1 <i>Quelques données sociologiques</i>	16
3.5.2 <i>La lutte contre l'échec à l'université.....</i>	16

4	LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION	18
4.1	LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU SCD.....	18
4.2	LES BIBLIOTHÈQUES	19
4.2.1	<i>Les cinq sites de la bibliothèque universitaire</i>	<i>19</i>
4.2.2	<i>Les bibliothèques associées.....</i>	<i>21</i>
4.2.3	<i>Le réseau documentaire voisin.....</i>	<i>21</i>
4.3	LES SERVICES TRANSVERSAUX.....	22
4.3.1	<i>Le service de rétro conversion.....</i>	<i>22</i>
4.3.2	<i>Le service central des acquisitions</i>	<i>22</i>
4.3.3	<i>Le service des nouvelles technologies de l'information.....</i>	<i>23</i>
5	CONCLUSION	24
6	BIBLIOGRAPHIE.....	25
7	ANNEXES	27

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 pour son accueil chaleureux, et tout particulièrement Madame Frédérique MOLLINE et Madame Marie Noëlle LAROUX qui ont su rendre ce stage tout à fait enrichissant.

1. INTRODUCTION

Le stage d'étude, qui se déroule à la mi - temps de la formation de conservateur, a pour objectif de faire participer le futur professionnel à la vie d'un établissement.

Ce séjour de trois mois au service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 m'a permis d'approcher, de l'intérieur, le fonctionnement d'une université. Les premiers jours m'ont laissé l'impression d'un univers régi, comme tout microcosme, par des règles particulières et souvent implicites. Il m'a semblé être dans la situation du jeune bachelier qui devra apprendre « le métier d'étudiant »¹ sous peine de manquer son intégration à l'université. J'ai donc réalisé un parcours initiatique et, par chance, la réflexion menée dans le cadre de mon mémoire d'étude ainsi que les tâches qui m'ont été confiées au cours de ce stage m'ont conduite à mieux comprendre certains mécanismes.

L'organisation de l'université, sa place dans un réseau local, sont autant de conditions qui orientent l'action et les projets de ses différents services, comme par exemple ceux du service commun de la documentation. En ce domaine, les réformes concernant la gestion des ressources documentaires à l'université sont encore assez récentes pour que l'on puisse tenter d'en comprendre le déroulement. Comment les bibliothèques universitaires opèrent – elles pour fédérer les ressources documentaires dans un contexte parfois assez plat, tout en accueillant des quantités toujours plus importantes d'utilisateurs ?

¹ COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire.*

2. LES UNIVERSITES A LYON

2.1. Le cadre administratif

L'espace universitaire est ordonné par diverses instances, nationales et locales, qui interviennent dans la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

2.1.1 L'établissement public

La loi du 26 janvier 1984 a constitué les universités en établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ; statut qui leur confère l'autonomie administrative, financière, pédagogique et scientifique. Le président, élu pour cinq ans, dirige l'université, préside les conseils, est l'ordonnateur des recettes et des dépenses.

2.1.2 Le ministère de l'Education nationale

D'autre part, le ministère de l'Education nationale, représenté par le recteur, mène depuis 1989 une politique contractuelle : c'est au vu du projet d'établissement quadriennal, négocié puis contractualisé, que l'Etat engage pour quatre ans les moyens de fonctionnement en subvention et personnel.

2.1.3 Les collectivités locales

Le préfet, représentant de l'Etat dans le département, programme les équipements universitaires sur lesquels interviennent également la ville et la communauté urbaine de Lyon qui ont compétence en matière d'urbanisme. C'est dans ce cadre qu'ont été menés les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Manufacture, qui est devenu l'un des campus de l'université Jean Moulin Lyon 3. Enfin, les collectivités territoriales financent le développement universitaire, et à ce titre, la région Rhône Alpes a participé à l'installation du système informatique du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Cette situation oblige l'université à travailler avec tous les échelons de l'administration française. On comprend l'avantage qu'elle en tire pour son rayonnement et son intégration à la vie de la nation, cependant la gestion même de certains dossiers s'en trouve considérablement alourdie dès lors qu'il faut coordonner l'action de plusieurs partenaires.

2.2 *Le site universitaire lyonnais*

L'ensemble universitaire lyonnais est en importance le deuxième de France puisqu'il compte environ 100 000 étudiants, 3 universités et plus d'une quinzaine d'écoles supérieures ou privées qui accueillent, à elles seules, un cinquième de la population étudiante².

Le paysage universitaire lyonnais s'est recomposé en 1968, à la suite des événements de mai qui donnèrent naissance à deux universités réparties par famille : les sciences et médecine à Lyon 1, les lettres et le droit à Lyon 2.

Assez vite, des conflits d'ordre idéologique et politique secouent l'université de Lettres. Il semblerait que les discordes, complexes et variées, eussent été à la fois le fruit de rivalités entre les personnes et les disciplines. Les juristes, accompagnés par la gestion qui est alors une discipline naissante et recherche sa voie, veulent se démarquer des sciences économiques. Par ailleurs, d'autres matières (la philosophie, le grec par exemple) cherchent également à échapper à la tutelle de leurs voisines. Ces dissensions aboutissent à une scission, validée par le décret du 26 juillet 1973, qui crée deux nouvelles universités : l'université Louis Lumière Lyon 2 et l'université Jean Moulin Lyon 3.

Cette situation est tout à fait particulière ; en effet il ne s'agit pas d'une répartition des UFR³, mais bien d'une division à l'occasion de laquelle les enseignants ont pu individuellement choisir leur université d'affectation. On aboutit donc à la coexistence officielle de deux universités, aux colorations politiques marquées et qui, évoluant chacune de son côté, ont donné à la carte universitaire lyonnaise une certaine confusion. Les disciplines comme la géographie, l'histoire, les langues ou encore les lettres sont enseignées à la fois à Lyon 2 et Lyon 3 ; et l'on imagine que le choix de son université et de sa formation doit s'avérer bien abstraite pour un jeune bachelier.

En quinze années d'autonomie, les universités Lyon 2 et Lyon 3 ont réussi à reconstruire des légitimités individuelles, mais entament tout juste une nouvelle phase qui est celle de la concertation. En 1996, le Comité national d'évaluation⁴ signalait que les deux universités ont renoué « dans les domaines de l'histoire, de l'information et de la

² Voir en annexe 1 la carte des établissements supérieurs lyonnais.

³ UFR = Unité de Formation et de Recherche disciplinaire.

⁴ Le Comité national d'évaluation (CNE) est l'organe d'évaluation des établissements universitaires et de recherche qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale ; il établit régulièrement des rapports sur ces établissements ; voir bibliographie p. 25.

communication»⁵ et appelle de ses vœux plus de coopération. Il est probable que la situation entre ces deux universités évoluera d'autant mieux que les instances de coordination disposeront d'une marge de manœuvre suffisante.

2.3 *Le Pôle universitaire lyonnais*

Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, la concertation entre les acteurs de l'enseignement supérieur est une nécessité dont la mise en œuvre n'est pas simple. Pourtant, de telles tentatives existent à Lyon depuis plus de vingt ans. Dans le cadre du schéma d'aménagement « Université 2000 », la région Rhône Alpes a favorisé, au début des années 1990, la création d'un Conseil universitaire en Rhône Alpes (CURA) qui réunit les présidents des universités de la région. Cette instance a, par exemple, adopté le principe d'inter accessibilité de toutes les bibliothèques universitaires à l'ensemble des étudiants inscrits dans la région. Cependant, le partage de la région en deux académies semble compliquer le fonctionnement du Conseil universitaire en Rhône Alpes. A l'échelon de l'agglomération, existent d'autres dispositifs de coopération : les « pôles universitaires ».

Le Pôle universitaire lyonnais, créé en 1991, regroupe les six établissements lyonnais habilités à délivrer des thèses⁶. Constitué en association depuis 1995, le Pôle universitaire lyonnais s'est donné pour mission de coordonner l'action des établissements en matière de relations extérieures et d'image aussi bien en direction des pouvoirs locaux que vers l'international. Il prend des initiatives globales là où chaque établissement ne peut s'engager seul, comme par exemple l'action en faveur des étudiants en situation de détresse. Il édite la revue de vulgarisation *Isotope* qui permet de faire connaître à l'extérieur les recherches menées dans les laboratoires des établissements relevant du Pôle universitaire lyonnais.

Reconnu par la ville de Lyon et par la région Rhône Alpes comme un réel interlocuteur, le Pôle universitaire lyonnais ne semble pas avoir encore touché le tissu industriel et commercial local. Si l'on considère à Lyon, compte tenu de l'histoire et de la culture locale, que l'existence du Pôle universitaire lyonnais représente un réel progrès, le Comité national d'évaluation, quant à lui, déplore une activité trop « confidentielle car beaucoup de ceux qui sont des interlocuteurs naturels (milieux économiques, chambres

⁵ Comité national d'évaluation. *Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : mars 1997*. p. 42.

⁶ Le Pôle universitaire lyonnais comprend : l'université Lyon 1, l'université Lyon 2, l'université Lyon 3, l'Ecole centrale, l'INSA et l'Ecole normale supérieure.

de commerce, etc.) soit ne le considèrent pas comme un véritable partenaire, soit ignorent tout de ses objectifs et de son activité »⁷.

Il est probable que le Pôle universitaire lyonnais est entravé dans son action par les désaccords qui subsistent encore entre les universités de la ville. Mais il a très certainement été ralenti également par les mutations importantes de ces dernières années, à savoir la réforme des universités et surtout l'arrivée massive des étudiants sur les campus qui a focalisé les efforts plutôt vers l'interne.

On peut se demander d'ailleurs à quels niveaux doit s'organiser la coordination. La communauté urbaine est-elle le bon échelon ? Comment alors fédérer les trois pôles universitaires régionaux que sont Lyon, Saint Etienne et Grenoble ? Le Comité national d'évaluation déplore à cet égard que « Les établissements d'enseignement supérieur se sont organisés autour de noyaux locaux, concurrents plus que coopérants »⁸. Il est clair que, depuis la loi sur la décentralisation, la politique de l'université ne peut échapper aux enjeux des pouvoirs locaux.

Le dossier de l'Ecole normale supérieure des lettres en est un autre exemple. Son arrivée à Gerland (Lyon), prévue à l'origine pour septembre 1999 et reportée à la rentrée suivante, devrait modifier le paysage local. Si elle y renforce la puissance du maillage universitaire, l'installation de l'Ecole normale supérieure des lettres suscite dans certains domaines un accueil mitigé, et par exemple en matière de ressources documentaires. En effet, le déménagement de l'ancienne Bibliothèque centrale sur le campus de Gerland, où s'installe l'Ecole normale supérieure des lettres, a remué les esprits. Il est clair que l'incendie de cette bibliothèque et la reconduction de son statut à l'identique ne simplifient pas le débat.

2.4 La carte documentaire

En matière de documentation, le Pôle universitaire lyonnais est à l'origine de la réalisation du catalogue CIBLE (Catalogue interconnecté de bibliothèques à Lyon et en Europe). Ce système permet d'interroger simultanément les bases bibliographiques de

⁷ Réflexions sur le site universitaire lyonnais. *Profil*. P. 3.

⁸ Comité national d'évaluation. *Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : mars 1997*. p. 37.

huit établissements supérieurs lyonnais⁹ auxquels se joindront prochainement la bibliothèque municipale de Lyon ainsi que les deux écoles normales.

Une seconde initiative permet de clarifier l'offre documentaire locale. Le projet de « carte documentaire lyonnaise » arrêté par le recteur de l'académie de Lyon en 1995, a pour objectif d'organiser la documentation universitaire. Cette carte répartit les responsabilités de la documentation de troisième cycle et de recherche en fonction des pôles d'excellence de chaque établissement. D'ores et déjà, la politique d'acquisition des diverses bibliothèques universitaires s'en trouve clarifiée ; et comme l'indique Madame Frédérique MOLLINE, directrice du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3, cette carte documentaire « oriente dès maintenant le développement de certains fonds (droit, gestion, philosophie...) »¹⁰ à Lyon 3.

J'ai pu, au cours de ce stage, apporter une contribution à la mise en œuvre de cette politique d'acquisition, dans la mesure où l'on m'a confié une étude sur les thématiques de recherche à de l'université Jean Moulin Lyon 3. Ce travail m'a permis de rencontrer une dizaine d'enseignants responsables de la recherche à Lyon 3 et de comprendre comment s'organise ce secteur à l'université.

⁹ CIBLE peut interroger les catalogues des bibliothèques suivantes : SCD de Lyon 1, SCD de Lyon 2, SCD de Lyon 3, Institut d'études politiques de Lyon, Maison de l'Orient méditerranéen, Ecole normale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, SCD de l'Institut universitaire de formation des maîtres, INSA.

¹⁰ MOLLINE, Frédérique, LERESCHE, Françoise. *Politique documentaire : service commun de la documentation Lyon 3*. p. 26.

3 L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3

Le projet d'établissement présenté par l'université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre du contrat quadriennal 1999 – 2002 a défini quatre objectifs¹¹ :

- offrir à l'étudiant un parcours professionnalisant,
- favoriser l'insertion socioculturelle des étudiants,
- décloisonner l'université en favorisant les reconversions professionnelles, la formation continue et la recherche appliquée,
- accroître l'ouverture internationale et banaliser l'utilisation des nouvelles technologies.

3.1 Les organes de décisions

L'université Jean Moulin Lyon 3 est organisée selon un schéma qui se reproduit d'une université à l'autre, avec cependant quelques particularités dues notamment à l'autonomie des différentes composantes.

Le président est élu pour cinq ans, il est entouré de trois conseils qui régissent la vie de l'université. Le secrétaire général est chargé de la gestion de l'établissement sous la direction du président et l'agent comptable est responsable des budgets, sous tutelle du ministère des Finances¹².

3.1.1 L'équipe présidentielle

Elle se compose de onze membres. Un nouveau vice-président chargé de la Manufacture vient d'être nommé en octobre 1999, qui devrait prendre en charge les questions concernant le premier cycle.

Cinq vices présidents

- Le premier vice-président chargé du Conseil scientifique
- Le vice-président chargé de la recherche et de la documentation
- Le vice-président chargé de la vie étudiante et de la culture
- Le vice-président chargé des relations internationales
- Le vice-président chargé des finances

¹¹ L'université Jean Moulin Lyon 3. Site web disponible en ligne : <http://www.univ-lyon3.fr/>

¹² Voir l'organigramme de l'université Jean Moulin Lyon 3, annexe 2.

Trois vice-présidents étudiants

Les chargés de mission auprès du président

- pour l'organisation et les ressources humaines,
- pour les nouvelles technologies éducatives,
- pour la formation différée.

3.1.2 Le bureau

Le bureau est l'instance centrale de décision. Il prépare les décisions du président et se compose de l'équipe présidentielle à laquelle s'ajoutent les quatre doyens des composantes (le doyen de l'Institut de droit, le doyen de l'Institut de langues, le doyen de la Faculté de lettres, le doyen de la Faculté de philosophie).

3.1.3 Les conseils

Le président est entouré de trois conseils qui régissent la vie de l'université. Les conseils sont habituellement des instances délibératives. A Lyon 3, ce sont plutôt, comme le dit le Comité national d'évaluation, les « chambres d'enregistrement »¹³ de décisions prises en réunion du bureau. On voit ici combien l'organisation de l'université en institut donne du poids aux composantes elles-mêmes par rapport aux instances transversales :

Le conseil d'administration

qui comme l'indique son nom gère les affaires de l'université

Le conseil scientifique

qui définit la politique en matière de pédagogie et de recherche

Le conseil des études et de la vie étudiante (CEVU)

qui organise la vie universitaire en matière de sport, restauration et services communs

¹³ Comité national d'évaluation. *L'université Jean Moulin Lyon 3 : septembre 1992*. P. 30.

3.2 *Les services communs*

Cinq services sont placés sous l'autorité directe du président de l'université.

- Le service des affaires générales et de la scolarité
- Le service de la communication et des relations extérieures
- Le service des personnels enseignants
- Le service des relations internationales
- Le service commun de la documentation

3.2.1 Le service commun de la documentation

Le rattachement des anciennes bibliothèques universitaires à l'autorité du président de l'université date, pour les services communs de la documentation de province, du 4 juillet 1985. Ce décret a délégué une partie des pouvoirs du ministre au responsable de l'université ; si bien que le service commun de la documentation est placé sous l'autorité directe du président de l'université. Cependant, ce rattachement est partiel dans la mesure où le personnel des services communs de la documentation continue d'être géré directement par le ministère de l'Éducation nationale. Comme souvent, le service commun de la documentation de Lyon 3 est rattaché au vice - président chargé de la recherche.

Le service commun de la documentation est piloté par un directeur, nommé par le ministre de l'Éducation nationale sur avis du président de l'université. Il participe aux trois conseils de l'université avec voix consultative.

3.2.2 Le conseil de la documentation

Le service commun de la documentation est administré par un conseil de la documentation dont le fonctionnement est réglé par l'arrêté du 4 juillet 1985.

Ce conseil de l'université Jean Moulin Lyon 3 est présidé par le président de l'université et comprend des membres désignés (personnalités extérieures), des représentants des étudiants et des enseignants chercheurs ainsi que des membres élus parmi les personnels des bibliothèques intégrées et associées. Le secrétaire général et l'agent comptable de l'université participent au conseil de la documentation avec voix consultative, ainsi que le directeur du service commun de la documentation qui anime et convoque le conseil, environ tous les deux mois.

3.3 *Les campus*

L'université Jean Moulin Lyon 3 est installée sur trois campus, dont deux à Lyon même. La situation des étudiants de premier cycle s'est nettement améliorée depuis leur installation dans des locaux réhabilités sur le site de la Manufacture. Cependant, la répartition des effectifs sur deux sites, l'éclatement des équipes administratives et les navettes régulières imposées aux personnels administratifs et enseignants alourdissent le fonctionnement de l'établissement.

Le second cycle devrait rejoindre le DEUG à la rentrée 2000, ce qui rendra peut être moins arbitraire la séparation entre les deux générations d'étudiants.

3.3.1 La Manufacture

L'ancienne Manufacture des tabacs, construite au début du siècle, se compose de deux corps de bâtiments en brique coiffés de combles à la Mansart construits autour de deux cours carrées. Elle fut rachetée à la SEITA par la communauté urbaine de Lyon en 1990 pour y « installer des filières d'enseignement et des laboratoires de recherche pour l'université Jean Moulin Lyon 3 »¹⁴. Ce bâtiment industriel, réhabilité par tranches successives est donc devenu l'un des campus de l'université Jean Moulin Lyon 3. Il accueille aujourd'hui les étudiants du premier cycle et bientôt ceux du second cycle.

La première étape du programme de réhabilitation (opération Nord) s'est achevée en 1993 et concernait 19 543 m². La seconde étape des travaux (opération Sud 1^o tranche ou tranche 1 bis) portait sur 8 000 m² et fut livrée en en octobre 1996. Les locaux neufs de la bibliothèque de la Manufacture font partie de cette tranche. La dernière étape (opération Sud 2^o tranche) devrait être livrée en l'an 2000 ; elle concerne 24.000 m² et l'autre moitié des surfaces dévolues à la bibliothèque de la Manufacture. Le service commun de la documentation de Lyon 3 disposera, dans le cadre de ces réaménagements, d'environ 8.000 m².

3.3.2 le Quai Claude Bernard

Situé près du centre ville, sur le Quai Claude Bernard, l'ancien campus de l'université Droit - Lettres a été divisé en deux au moment de la scission entre Lyon 2 et Lyon 3. Lyon 3 y dispose aujourd'hui de 25.000 m² environ répartis dans divers bâtiments. Ce campus accueille actuellement les étudiants de second et troisième cycles

¹⁴ *La bibliothèque de la Manufacture : journées portes ouvertes*. P. 6.

ainsi que certaines équipes de chercheurs, dans un nouveau bâtiment appelé « Cité de la recherche ».

3.3.3 Bourg en Bresse

Une antenne de l'université Jean Moulin Lyon 3 est située à Bourg en Bresse où environ 2.500 m² accueillent des étudiants de DEUG et licence en droit, de premier cycle AES et un DEUST en gestion des entreprises.

3.4 L'enseignement

L'université Jean Moulin Lyon 3 accueille environ 20.000 étudiants, ce qui en fait la plus petite des universités lyonnaises. Environ 700 enseignants se répartissent dans les six composantes suivantes :

Instituts :

- Faculté de droit
- Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Institut universitaire de technologie (IUT)
- Faculté de langues

Unités de formation et de recherche

- Faculté de lettres et civilisation
- Faculté de philosophie

Quatre composantes sur six ont tenu à conserver la plus grande autonomie possible en ce qui concerne l'organisation des enseignements et de la recherche. C'est pourquoi l'université Jean Moulin Lyon 3 compte quatre instituts. L'usage du vocabulaire à Lyon 3 a une certaine importance : les UFR sont appelées facultés et leurs responsables ont conservé le titre de doyen.

3.4.1 La Faculté de droit

La Faculté de droit, fer de lance de l'université Jean Moulin Lyon 3 s'est développée avec vigueur et reste la discipline majeure¹⁵. Elle reçoit 40 % des étudiants inscrits à l'université Jean Moulin Lyon 3, et compte plus de huit équipes de recherche¹⁶. D'autre part, la Faculté de droit collabore avec huit instituts privés.

3.4.2 L'Institut d'administration des entreprises (IAE)

La gestion est, en nombre, la seconde composante de l'université Jean Moulin Lyon 3 puisqu'elle accueille environ le quart des étudiants. En introduisant à l'université quelques méthodes de management, cette filière s'est construite une image de professionnalisme. Ainsi, les deux journées de pré rentrée organisées pour accueillir et informer les nouveaux étudiants inscrits à l'Institut d'administration des entreprises ont un franc succès et devraient être appelées à s'étendre aux autres filières. Enfin, cette composante a su nouer des contacts étroits avec le tissu industriel local.

3.4.3 L'Institut universitaire de technologie

L'IUT, créé en 1993, est la plus petite filière puisqu'il compte 700 étudiants et possède une autonomie de financement. Il s'installera prochainement dans un bâtiment réhabilité, hors de l'enceinte de l'université Jean Moulin Lyon 3.

3.4.4 Les facultés de lettres et sciences humaines

Les trois facultés de lettres et sciences humaines accueillent un bon tiers d'étudiants, qui suivent un tronc commun appelé « DEUG pluridisciplinaire » pendant les deux premières années de leur scolarité. Cet enseignement mis en place dès 1992, phénomène assez rare à l'époque, comporte en fait très peu de matières en commun mais dispose d'un service administratif dédié. La comptabilité des étudiants du premier cycle par faculté semble impossible à réaliser du fait du tronc commun. Par contre, on sait que les étudiants de lettres inscrits en second et troisième cycle représentent la moitié des étudiants inscrits en second et troisième cycles de sciences humaines (soit environ 1500) ; les langues représentent 30 % et la philosophie 20%.

¹⁵ Voir en annexe 3 l'organisation de la filière droit.

¹⁶ Le décompte des équipes de recherche est rendu assez délicat puisque l'université se réorganise en écoles doctorales, pour lesquelles le ministère a donné son habilitation à la rentrée universitaire.

3.5 Les étudiants

3.5.1 Quelques données sociologiques

En 1997, l'université Jean Moulin Lyon 3 comptait un peu moins de 20.000 étudiants, répartis de la manière suivante : 40% d'entre eux étaient inscrits en droit¹⁷, 35 % en lettres et sciences humaines, 24 % en gestion et 1,5 % à l'IUT. La proportion des étudiants de droit semble rester stable ; celle des étudiants en gestion, en diminution depuis 1990, a fortement remonté en 1999 ; tandis que les littéraires sont de plus en plus nombreux.

L'université reste en majorité féminine : plus de 60 % des inscrits sont des étudiantes. La plupart des étudiants sont originaires de l'académie de Lyon (62 %). Selon le rapport du Comité national d'évaluation, les étudiants inscrits à l'université Jean Moulin Lyon 3 sont issus de milieux plus favorisés que l'ensemble des étudiants français¹⁸ ; ce qui nous a été plusieurs fois confirmé par le personnel du SCD. Ceci se vérifie tout particulièrement en droit. Cependant, les classes populaires ne sont pas absentes pour autant à Lyon 3, elles y sont même mieux représentées qu'ailleurs. Cette sur représentation se fait au détriment des classes moyennes, si bien que « cohabitent sans classe intermédiaire une population étudiante d'origine bourgeoise et une autre d'extraction très modeste »¹⁹.

3.5.2 La lutte contre l'échec à l'université

La part de l'échec scolaire, surtout en premier cycle, reste très inquiétant : en effet l'université Jean Moulin Lyon 3 estime à 50 % le nombre d'étudiants qui n'ont obtenu aucun diplôme au bout de trois années universitaires. Cette question est au cœur de nombreux débats et semble diviser le corps enseignant, qui oscille entre la volonté de réussir l'intégration des nouveaux étudiants et la tentation de laisser s'opérer une sélection « naturelle ».

¹⁷ Chiffres portant sur les inscriptions de l'année scolaire 1995 – 1996.

¹⁸ Comité national d'évaluation. *Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : mars 1997*. p. 20.

¹⁹ Comité national d'évaluation. *Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : mars 1997*. p. 23.

Le tutorat

L'université Jean Moulin Lyon 3 a mis en place d'un système de tutorat qui se traduit par :

- une aide pédagogique et une aide à l'intégration au cours de laquelle des étudiants de troisième cycle guident les nouveaux, leur expliquent l'organisation de l'université et les conseillent dans leurs méthodes de travail ; ils assurent également des séances supplémentaires pour les étudiants en difficulté,
- une aide documentaire qui s'appuie, depuis 1991, sur la présence de moniteurs étudiants dans les salles des bibliothèques afin d'aider les étudiants dans leur recherche,
- un accompagnement destiné aux étudiants étrangers et aux étudiants handicapés.

L'enseignement de méthodologie

Depuis trois ans, l'Institut de droit et l'Institut d'administration des entreprises appliquent la directive ministérielle²⁰ qui recommande la mise en place d'un enseignement de méthodologie afin d'aider les jeunes étudiants dans leur apprentissage des règles de travail à l'université et afin de leur permettre une réorientation rapide durant leur première année universitaire.

Cet enseignement comprend généralement 16 heures de travaux dirigés en groupe de trente à quarante étudiants. Il porte à la fois sur le fonctionnement de l'université, sur les méthodes de travail et sur l'utilisation de la documentation. Le service commun de la documentation participe à cet enseignement de diverses manières : présentation de la bibliothèque lors des séances de pré - rentrée, visites de groupes, formation de formateurs, voire interventions en cours.

²⁰ Il s'agit de l'arrêté du 30/04/97 sur la réforme du DEUG. *Journal Officiel*, 1997, 4 mai.

4 LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

4.1 Les étapes de la construction du SCD

Le service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 a été créé en 1989, sur décision du conseil d'administration de l'université, en application du décret du 4 juillet 1985 portant création des services communs de la documentation. Le même jour, fut également décidé de réunir les cinq bibliothèques de facultés déjà existantes, et de les intégrer à la bibliothèque universitaire.

La directrice résume ainsi la mission de son établissement : « accompagner l'enseignement et la recherche en mettant à la disposition de l'université la documentation dont elle a besoin, et ce en suivant les pôles d'excellence et l'évolution des enseignements dispensés. »²¹

Pendant les cinq années qui suivirent sa création²², le service commun de la documentation de Lyon 3 a posé les fondations de sa politique d'intégration dans l'université et commencé à fédérer les ressources documentaires. Il a restructuré l'organisation des bibliothèques intégrées en instaurant des règles et des outils communs (conditions de prêt, politique d'acquisition, réseau de cédéroms, système de gestion intégré) ; il a engagé l'informatisation et la mise en réseau, tout en redistribuant les budgets et des personnels des bibliothèques de faculté qui y étaient rattachés.

Le second contrat quadriennal (1995 - 1998) a vu se réaliser et se déployer le réseau documentaire : l'informatisation effective des différents sites, les opérations de rétro conversion des fonds des bibliothèques de recherche²³ ont rendu tout à fait réel le concept de « catalogue global ».

Le troisième contrat (1999 – 2002) verra l'installation définitive des bibliothèques de premier et second cycles sur le campus de la Manufacture. Cette recomposition importante de l'offre documentaire devrait servir de levier pour conforter la politique du service commun de la documentation à l'université. La troisième vague d'informatisation

²¹ MOLLINE, Frédérique, LERESCHE, Françoise. *Politique documentaire : service commun de la documentation Lyon 3*. p. 20.

²² Et correspondant au premier contrat quadriennal avec l'Etat.

²³ A ce jour les collections de la moitié de ces bibliothèques sont accessibles dans la base bibliographique commune.

avec le développement de services personnalisés et la montée en puissance de la bibliothèque numérique permettra de servir différemment les utilisateurs.

4.2 Les bibliothèques

Le service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3²⁴ coordonne un réseau de bibliothèques, réparties sur trois campus, et dont la plupart sont informatisées. Son système d'information permet d'accéder à quelques 200 000 ouvrages, 2 800 périodiques, 60 titres de cédéroms, 4 000 cartes de géographie et 800 sites Internet sélectionnés. Le service commun de la documentation compte plus de 850.000 entrées annuelles et plus de 200.000 prêts²⁵. L'ensemble des bibliothèques intégrées présente une offre cohérente, même si l'actuelle dispersion des fonds s'avère complexe pour les utilisateurs comme pour le personnel. Cette difficulté devrait disparaître avec l'arrivée des collections sur le campus de la Manufacture.

4.2.1 Les cinq sites de la bibliothèque universitaire

Le service commun de la documentation est constitué de cinq bibliothèques qui étaient auparavant des sections de l'ancienne bibliothèque inter universitaire ou des bibliothèques de Facultés²⁶.

Bibliothèque de la Manufacture

Destinée au premier cycle, cette bibliothèque est actuellement répartie dans les locaux neufs (collection lettres, sciences humaines, gestion) et dans les locaux provisoires (collection droit). A terme, le service commun de la documentation de Lyon 3 disposera, sur le campus de la Manufacture, d'une bibliothèque de 8 000 m² destinée aux premier et second cycles.

La bibliothèque « Manu lettres »

Ce bâtiment de 5 000 m² environ est entièrement neuf. Ouvert en 1996, il s'étend sur 7 niveaux dont 5 d'entre eux, correspondant à 2 800 m², sont destinés au public²⁷. Il est extrêmement évolutif. D'une part, le pré câblage informatique permettra des transferts de données à très haut débit. D'autre part, les plateaux pourront évoluer avec

²⁴ Voir en annexe 4 l'organigramme du SCD Lyon 3.

²⁵ Chiffres tirés du ESGBU 1997.

²⁶ Voir annexe 7 un tableau récapitulatif sur ces cinq bibliothèques.

²⁷ Voir annexe 8 le plan en coupe du bâtiment.

les collections et les pratiques de lecture grâce à une conception modulable des espaces (cloisons mobiles par exemple). Enfin, ce bâtiment a été pensé pour permettre une extension vers l'aile ouest où seront installées en l'an 2000 les collections destinées au second cycle.

Le fonds lettres et sciences humaines de la bibliothèque de la Manufacture a été créé *ex nihilo* sans budget spécifique, à part les crédits accordés par le Centre national des lettres. Il comprend environ 38 000 documents et 218 titres de périodiques destinés à couvrir les besoins des étudiants de premier cycle en lettres, gestion, langues, philosophie, histoire, géographie et information - communication. La bibliothèque est également relais INSEE. Une salle multimédia, avec un service de renseignement spécifique, est à la disposition des usagers.

La bibliothèque « Manu droit »

Actuellement abritée dans des locaux provisoires, la collection de droit destinée au premier cycle sera installée en 2001 dans le prolongement des collections lettres et sciences humaines, dans des locaux actuellement en cours de réhabilitation.

Le fonds comporte environ 23.000 exemplaires et 125 titres de périodiques. Cette bibliothèque pratique une politique d'acquisition en nombre, puisqu'elle acquière les ouvrages de base ou les manuels en 15 exemplaires, afin de couvrir les besoins des étudiants de premier et second cycles en droit. Elle est appelée à se développer au fur et à mesure de l'installation du second cycle sur le site de la Manufacture.

Bibliothèque langues philosophie

Destinée au second cycle, elle offre sur le campus du Quai Claude Bernard environ 30.000 ouvrages et une soixantaine de titres de périodiques en accès libre. Ces collections sont complémentaires avec celles de la bibliothèque « Manu lettres », avec laquelle elle doit fusionner dès la fin des travaux de réhabilitation. Cette installation à la Manufacture sera la bienvenue car les locaux provisoires qui logent actuellement ce fonds ne sont pas adaptés à leur usage.

Bibliothèque lettres civilisations

Cette bibliothèque est appelée également à s'installer sur le campus de la Manufacture lorsque les enseignements de second cycle y seront dispensés. La collection, destinée au second cycle, compte 25.000 exemplaires et 130 titres de périodiques spécialisés en histoire, géographie, lettres classiques et modernes.

Bibliothèque droit gestion

Seule bibliothèque du service commun de documentation à recevoir des étudiants de troisième cycle, elle réunit 23.000 ouvrages en droit, sciences politiques, gestion, sciences économiques et informatique ainsi que 772 titres de périodiques dont 505 vivants. La moitié des collections sont en libre accès, l'autre partie en magasin est communiquée sur demande écrite dans le quart d'heure suivant.

4.2.2 Les bibliothèques associées

Les bibliothèques associées ont voulu, comme le leur permet la loi, conserver une certaine autonomie si bien qu'elles proposent une offre composite. Les horaires d'ouverture au public ne sont pas harmonisés, les collections et les utilisateurs sont tout à fait hétérogènes et l'accès au document plus ou moins contrôlé.

Il existe trente bibliothèques de recherche à l'université Jean Moulin Lyon 3, dépendant d'un institut ou d'un centre de recherche. La saisie de leurs notices dans le catalogue informatisé du service commun de la documentation a commencé en 1995. En 1999, un peu plus de la moitié de ces bibliothèques associées étaient « réorganisées, indexées en Dewey, et les notices intégrées au catalogue du SCD »²⁸.

Les cinq principales bibliothèques associées ont été équipées d'un poste Siber. Les autres bibliothèques accèdent à la base bibliographique commune par Internet mais ne peuvent interroger le réseau de cédéroms qui est verrouillé en local. C'est pourquoi le service des nouvelles technologies de l'information souhaite installer un Intranet.

4.2.3 Le réseau documentaire voisin

Bibliothèque de Bourg en Bresse

La collection en libre accès comporte environ 11.000 ouvrages en langues, droit, sociologie, histoire, économie, gestion, mathématiques et informatique ainsi que 180 abonnements à des périodiques juridiques, économiques, historiques et d'intérêt général.

²⁸ MOLLINE, Frédérique, LERESCHE, Françoise. *Politique documentaire : service commun de la documentation Lyon 3*. p. 23.

Bibliothèque centrale : bibliothèque inter- universitaire Lyon2 Lyon 3

Enfin, il faut citer pour mémoire cette bibliothèque en partie rattachée à l'université Jean Moulin Lyon 3, et dont l'avenir est en ce moment à l'étude.

Créée en 1896 au moment de la réunion en université des facultés lyonnaises, la Bibliothèque centrale est restée commune aux universités Lyon 2 et Lyon 3, même après leur séparation en 1973. La gestion fut assurée par Lyon 3 jusqu'en 1996, date à laquelle la direction de cet établissement fut rattachée directement à l'autorité du recteur. Destinée au troisième cycle et à la recherche, cette bibliothèque de 450 000 ouvrages comportait des collections indivises entre les deux universités. Environ 300.000 ouvrages ont disparu en fumée le 12 juin 1999. Cette bibliothèque devrait être reconstituée en partie et installée, comme prévu, sur le campus de Gerland, à proximité de l'Ecole normale supérieure des lettres.

4.3 Les services transversaux

La politique du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 s'appuie sur l'activité de services transversaux puissants qui représentent en quelque sorte le foyer de la notion de réseau.

4.3.1 Le service de rétro conversion

Premier maillon de cette organisation en réseau, le service de rétro conversion a saisi à ce jour les notices de douze bibliothèques de recherche, soit plus de 20.000 documents. Cette lourde opération de rétro conversion s'apparente souvent à un inventaire des ressources documentaires, auquel s'ajoute la mise à jour régulière de la base bibliographique par les nouvelles acquisitions. Il va sans dire que ce travail sur les collections permet de resserrer la politique documentaire au sein de l'université.

4.3.2 Le service central des acquisitions

Le service central des acquisitions a géré plus de 10 000 documents en 1998. Créé à la fin de l'année 1993 et effectif à l'ouverture du module informatisé des acquisitions en avril 1994, le service central des acquisitions a restructuré en profondeur les circuits d'acquisition antérieurs. En effet, en centralisant l'ensemble des tâches de la chaîne du livre (suggestion d'achat, commande, réception, reliure, indexation) il fut le premier service transversal commun aux diverses unités du service commun de la documentation.

En 1997, le cadre des marchés européens imposait aux universités l'obligation de passer des marchés documentaires pour l'ensemble de l'établissement. En 1998, le service central des acquisitions a donc géré la totalité des commandes documentaires de l'université. Cette nouvelle organisation fut « un grand pas vers la mise en œuvre d'une politique documentaire »²⁹ globale.

4.3.3 Le service des nouvelles technologies de l'information

Les technologies de l'information sont une préoccupation importante au service commun de la documentation. En 1993 fut implanté un premier réseau de cédéroms sur le site des Quais qui connut un succès rapide. En 1994, le premier catalogue en réseau de la bibliothèque universitaire de Lyon 3 est lancé. Le module des acquisitions, implanté en premier, permet de positionner le rôle central du service central des acquisitions. En 1995, un poste d'accès à Internet est installé en accès semi-direct dans chaque bibliothèque.

Le cœur du service des nouvelles technologies de l'information est aujourd'hui « Siber3 » : le système d'information des bibliothèques d'étude et de recherche³⁰. Multi site, il intègre sous une seule interface le catalogue multimédia, le réseau de cédéroms, et l'accès à quelques milliers de sites Internet documentaires sélectionnés. Comme pour les documents plus traditionnels, le service commun de la documentation de Lyon 3 a préféré jouer pleinement son rôle « d'acquéreur ». Il offre donc aux utilisateurs l'accès à de larges réservoirs d'information choisis pour leur qualité, sans pour autant les laisser déambuler au hasard. Des liens sont établis entre les trois bases : ainsi par l'intermédiaire de la liste enrichie des périodiques, les usagers peuvent accéder à des données Internet sur les revues auxquelles le service commun de la documentation est abonné, voire aux textes eux-mêmes s'ils existent gratuitement sur le Web. Enfin, une fonction « album » permet à l'utilisateur de conserver des références.

Le succès de ce service ne s'est pas fait attendre. En un an, les interrogations internes à la bibliothèque ont doublé (230.000 requêtes en 1998) et celles en provenance de l'extérieur ont été multipliées par quatre (130.000 requêtes en 1998).

²⁹ MOLLINE, Frédérique, LERESCHE, Françoise. *Politique documentaire : service commun de la documentation Lyon 3*. p. 24.

³⁰ Voir en annexe 6 le schéma d'accès à l'information dans Siber.

5 CONCLUSION

Les travaux qui m'ont été confiés au cours de ce stage, qu'il s'agisse d'une étude sur les axes de recherche dans les laboratoires de l'université Jean Moulin Lyon 3 ou bien d'une réflexion sur la formation des utilisateurs, m'ont permis de mieux comprendre combien le service commun de la documentation est partie prenante d'une organisation qui l'englobe. En effet, la coordination de la politique documentaire ne peut se faire sans la participation ou l'aval de tous les acteurs de l'université.

Depuis sa création en 1989, le service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 poursuit sa mission fédératrice et tisse, au fil des projets, les mailles d'un réseau documentaire. Dans deux ans, son offre en matière de documentation sera plus lisible : en effet, l'installation du second cycle sur le site de la Manufacture est l'occasion de rapatrier deux bibliothèques et donc de réunir des collections jusqu'à présent éparpillées. D'ici là, le système d'information du service commun de la documentation se sera encore enrichi et proposera de nouveaux services propres à faciliter la communication de l'information.

La notion de documentation dans l'université devrait donc prendre une ampleur propice à des collaborations plus étroites avec d'autres services, et notamment l'enseignement. Déjà, des signes d'ouverture se manifestent : le service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 a été sollicité pour participer à l'enseignement de méthodologie dans plusieurs disciplines.

Par ailleurs, les actions régionales en faveur de la documentation, tout comme l'ouverture prochaine du « système universitaire »³¹ inscrivent le service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 dans un réseau puissant qui devrait contribuer à faire des bibliothèques universitaires, non pas le cœur, mais le nerf de l'information.

³¹ Il s'agit du catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises.

6 BIBLIOGRAPHIE

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *L'université Jean Moulin Lyon 3 : rapport d'évaluation : septembre 1992*. Paris : CNE, [1992]. 160 p.

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *L'université Jean Moulin Lyon 3 : rapport d'évaluation : décembre 1996*. Paris : CNE, [1997]. 160 p. [En ligne]. Page consultée le 5 novembre 1999. Disponible sur le World Wide Web : <http://www-cne.mesr.fr>.

L'université Jean Moulin Lyon 3. *Profil*. 1997, n°8. [En ligne]. Page consultée le 5 novembre 1999. Disponible sur le World Wide Web : <http://www-cne.mesr.fr>.

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : rapport d'évaluation : mars 1997*. Paris : CNE, [1997]. 144 p. [En ligne]. Page consultée le 5 novembre 1999. Disponible sur le World Wide Web : <http://www-cne.mesr.fr>.

Réflexions sur le site universitaire lyonnais. *Profil*. 1997, n°24. [En ligne]. Page consultée le 5 novembre 1999. Disponible sur le World Wide Web : <http://www-cne.mesr.fr>.

La bibliothèque de la Manufacture : journées portes ouvertes : 12 novembre 1996. Lyon : service commun de la documentation, université Jean Moulin Lyon 3, 1996. 23 p.

MOLLINE, Frédérique, LERESCHE, Françoise. Politique documentaire : service commun de la documentation Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol 44, n° 2, p. 20-26.

BERNON, Jean, LETROUIT, Carole, MOLLINE, Frédérique. Le document électronique au SCD Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, vol 43, n° 3, p. 77-78.

SAMAIN, Thierry. Périodiques sur le Web : vers une intégration des ressources électroniques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol 44, n° 1, p. 114-115.

Université Jean Moulin Lyon 3 : service commun de la documentation. [En ligne]. Site visité le 10 novembre 1999. Disponible sur le World Wide Web : <http://www-scd.univ-lyon3.fr>

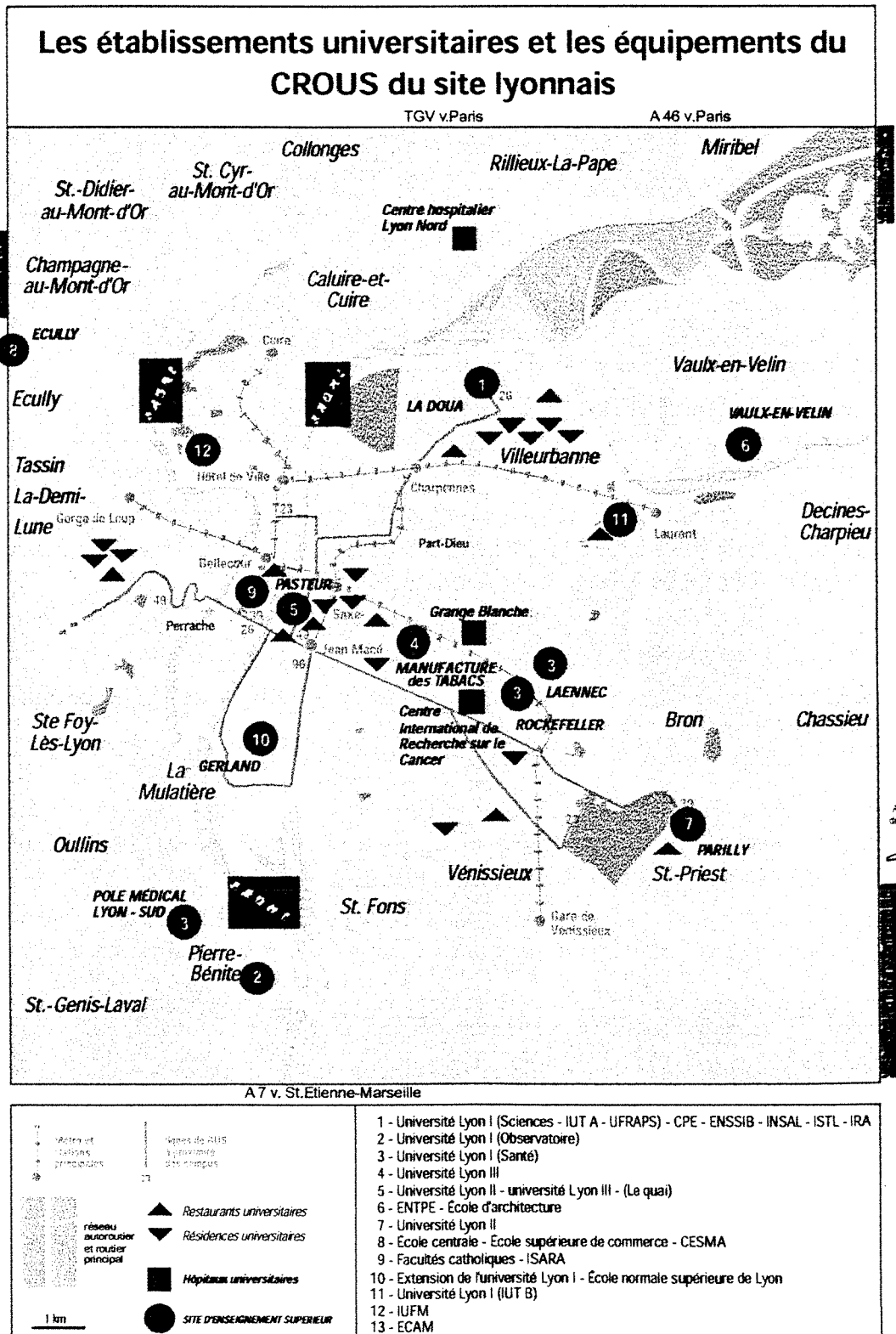
LE SEVEN, Aline. *L'offre de services dans une bibliothèque universitaire de premier cycle : la bibliothèque lettres et gestion de la Manufacture des tabacs, service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3*. Villeurbanne : ENSSIB, 1998. 64 p.

GONFIER, Gladys. *Les habitudes documentaires et les besoins des futurs utilisateurs de la bibliothèque universitaire de la manufacture des tabacs*. Lyon : université Jean Moulin Lyon 3, Faculté des lettres et civilisations, 1996.

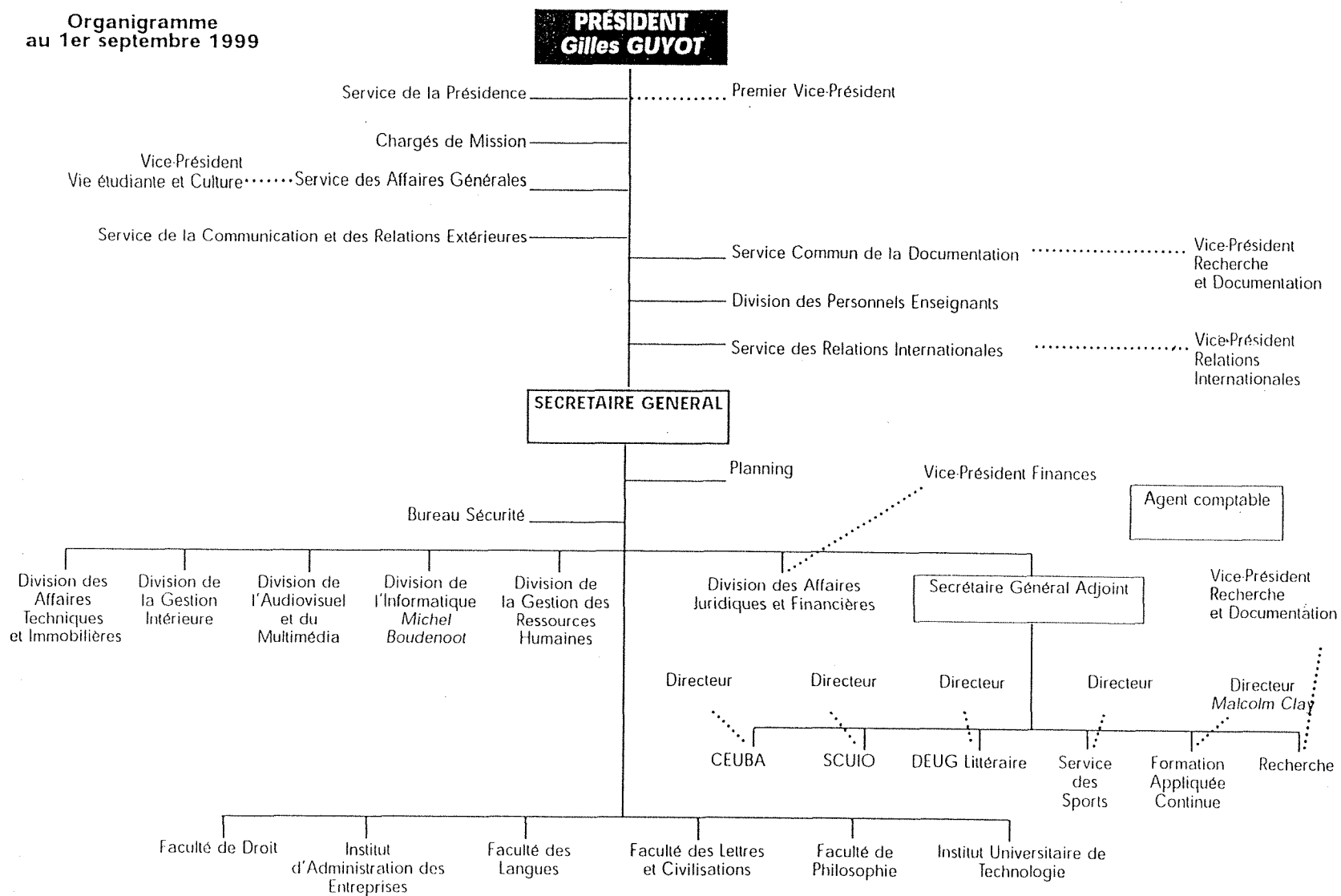
TABLE DES ANNEXES

- 1 **Carte des établissements d'enseignement supérieur du site lyonnais** *extrait de COMITE NATIONAL D'EVALUATION. Réflexions à propos du site universitaire de Lyon : rapport d'évaluation : mars 1997*
- 2 **Organigramme de l'université Jean Moulin Lyon 3 au 01/09/1999** *communiqué par les services administratifs du SCD de l'université Lyon 3*
- 3 **Organisation de la filière droit à l'université Jean Moulin Lyon 3 en 1999** *extrait du guide de l'étudiant 1999 – 2000*
- 4 **Organigramme du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 au cours de l'année 1999, mis à jour le 19/04/1999** *communiqué par le SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3*
- 5 **Schéma d'organisation de l'information bibliographique et numérique au SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3, mis à jour le 31/03/1999** *communiqué par le service nouvelles technologies du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3*
- 6 **Tableau récapitulatif : les cinq sites des bibliothèques universitaires du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3** *chiffres extraits ESGBU 1998 (Statistiques générales des bibliothèques universitaires)*
- 7 **Plan en coupe des locaux de la bibliothèque lettres - gestion de la Manufacture, SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3,** *Extrait du site Web : Université Jean Moulin Lyon 3 : service commun de la documentation. Disponible en ligne : <http://www-scd.univ-lyon3.fr>*

1- La carte des établissements d'enseignement supérieur du site lyonnais



Organigramme
au 1er septembre 1999



3- Organisation de la filière droit en 1999 – 2000, extrait du guide de l'étudiant

DIPLÔMES NATIONAUX	
BAC	DEUG
BAC +1	■ Droit (Lyon/Bourg-en-Bresse)
BAC +2	■ Administrateur de biens (IDIAB) ■ Environnement et urbanisme (IDE)
BAC +3	Licence
	■ Droit (Lyon/Bourg-en-Bresse) ■ AES Gestion publique ■ Science politique
	■ IUP Métiers du Droit* - Option carrières administratives - Option judiciaire - Option juriste d'affaires
	Maîtrise
	■ Droit privé: - Droit des affaires (Lyon/Bourg-en-Bresse) - Carrières judiciaires - Droit notarial
	■ Droit public ■ Science politique ■ AES (gestion publique)
	■ Droit international* ■ Droit communautaire* ■ Droit privé général* ■ Droit social*
BAC +4	DESS
	■ Droit bancaire et financier (IDEA) ■ Droit communautaire ■ Droit des affaires et fiscalité + DJCE (IDEA) ■ Droit des assurances (IAL) ■ Droit immobilier (IDIAB) ■ Droit notarial ■ Droit et politique de la sécurité ■ Droit international des affaires ■ Evaluation des structures sanitaires et sociales*
	DEA
	■ Droit de la famille ■ Droit des affaires ■ Droit pénal et sciences criminelles ■ Histoire du droit, des institutions et des faits sociaux ■ Droit privé fondamental ■ Éthique et droit médical (IUP Santé) ■ Méthodes d'analyse des systèmes de santé (IUP santé) ■ Droit public ■ Droit communautaire ■ Droit de l'environnement (IDE) ■ Sécurité internationale et Défense ■ Finances Publiques et Fiscalité
	Magistère 1
	■ Juriste d'affaires (IDEA)
	Magistère 2
	■ Juriste d'affaires (IDEA)
	Magistère 3
	■ Juriste d'affaires (IDEA) + DJCE et DESS Droit des affaires et fiscalité (de plein droit) ou + autre DESS Lyon 3 (après sélection)
BAC +5	Doctorat

Instituts rattachés

15, quai Claude Bernard - 69007 Lyon

- Institut d'Études Judiciaires (IEJ) - Tél. 04 72 72 20 57
- Institut des Assurances de Lyon (IAL) - Tél. 04 72 72 20 60
- Institut de Droit Immobilier et d'Administration de Biens (IDIAB) - Tél. 04 72 72 21 92
- Institut de Droit Comparé (IDC) - Tél. 04 72 72 20 58
- Institut d'Études Administratives (IEA) - Tél. 04 72 72 20 59 ou 45 15

18, rue Chevreul - 69007 Lyon

- Institut de Droit et d'Économie des Affaires (IDEA) - Tél. 04 72 72 21 95
- Institut Universitaire Professionnalisés (IUP) Institution de la santé et protection sociale - Tél. 04 72 72 45 81 ou 04 72 72 45 63
- Institut de Droit de l'Environnement (IDE) - Tél. 04 72 72 44 92

Formations et préparations de l'IEJ

- Préparation à la profession d'avocat (examen d'entrée au CRFPA)
- Préparation aux concours de l'École Nationale de la Magistrature
- Préparation aux concours de commissaire de police
- Préparation aux concours de l'administration pénitentiaire

Diplômes d'université

- Diplôme de l'Institut des Assurances de Lyon (IAL).
- Diplôme de droit étranger (allemand, anglais, américain, espagnol, italien) (IDC)
- Certificat d'études comparatives (IDC)
- Diplôme de l'Institut de Droit Comparé (IDC)
- Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise - DJCE (IDEA)
- Diplôme Supérieur de Notariat - DSN: en relation avec le Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) - 18, rue Chevreul - 69007 Lyon
- Diplôme Européen d'Histoire des Idées et Doctrines Politiques (Diplôme ERASMUS)

Formation Continue

IUP Institutions de la santé et protection sociale: formation en alternance permettant l'obtention d'un diplôme national (licence, maîtrise et titre d'ingénieur-maître).
Public concerné: cadres hospitaliers soignants et paramédicaux.
Centre de recherche associé: GRAPHOS (droit de la santé, gestion et organisation des systèmes de santé, information des systèmes de santé).

DÉBOUCHÉS

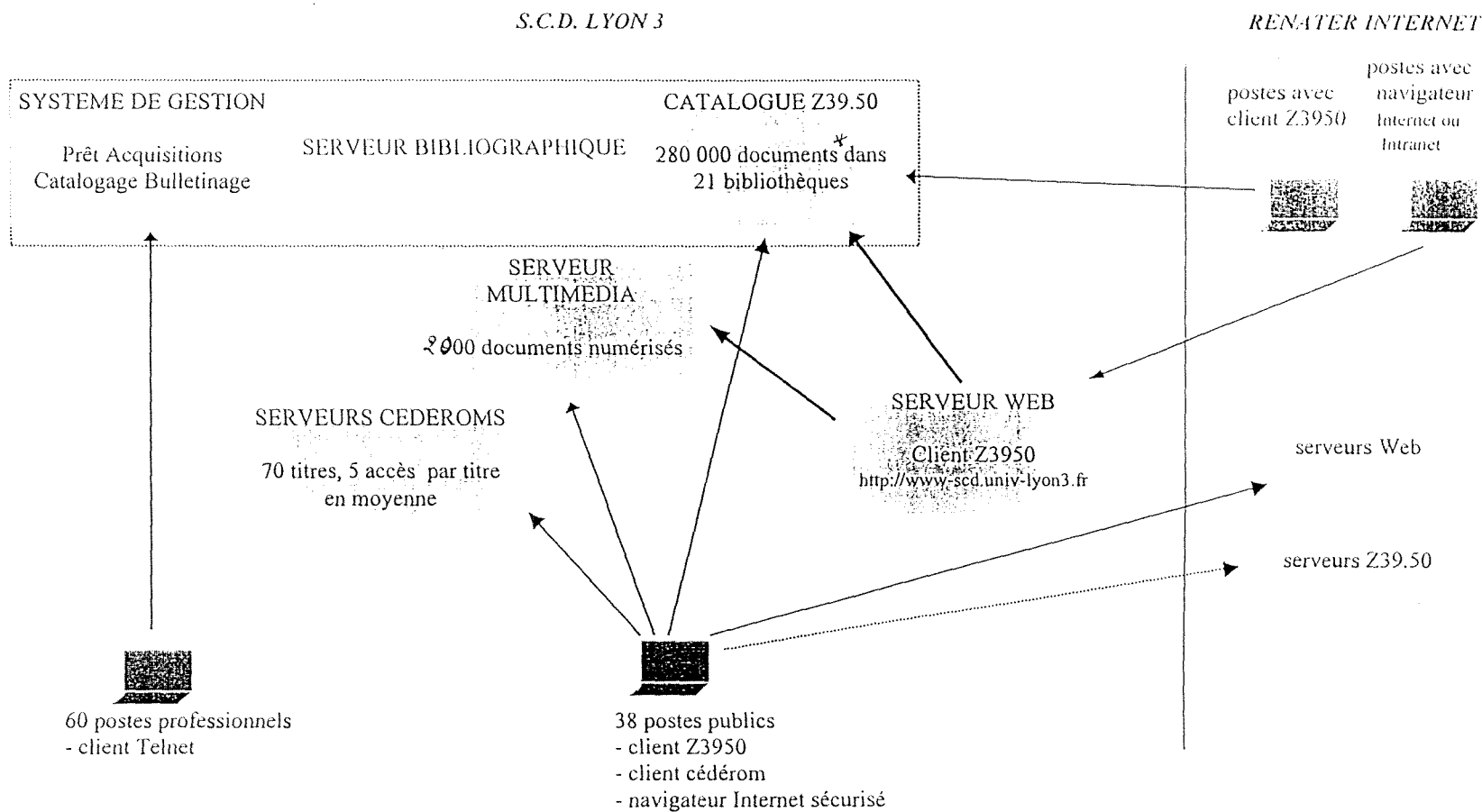
- Professions judiciaires: magistrats, avocats, huissiers de justice...
- Professions juridiques: notaires, cadres d'entreprise, de banque, d'assurances...
- Administration publique: concours administratifs à tous niveaux
- Carrières de l'information: journalistes, relations publiques.

4 - Organigramme du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3 en 1999

<i>SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION LYON 3</i>				
<i>BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE</i>				<i>BIBLIOTHEQUES ASSOCIEES</i>
<p>SERVICE GENERAUX 4, cours Albert Thomas</p> <p><i>Gestion administrative et financière</i></p> <p><i>Mission Formation continue Manu II</i></p> <p><i>Mission Normalisation Bibliothèque numérique</i></p>	<p>Bibliothèque de la MANUFACTURE 1er Cycle</p> <p>DROIT</p> <p>LETTRES - GESTION</p>		<p>4, cours Albert Thomas</p>	<p>30 bibliothèques de recherche ont été répertoriées dans l'Université. Elles dépendent soit d'un Institut, soit d'un Centre de Recherche. Certaines sont localisées à la MRASH</p> <p>La saisie de leurs fonds dans le catalogue informatisé de l'Université a commencé en Mars 1995.</p> <p>Le Service central d'acquisitions leur est ouvert depuis la même date.</p> <p>Depuis la conclusion des marchés documentaires européens le SCA assure la mise en œuvre de ces marchés.</p>
	<p>Bibliothèque DROIT GESTION 2ème, 3ème cycle, recherche</p>		<p>15, quai Claude Bernard</p>	
	<p>Bibliothèque LETTRES CIVILISATIONS 2ème Cycle</p>		<p>74, rue Pasteur</p>	
	<p>Bibliothèque LANGUES PHILOSOPHIE 2ème cycle</p>		<p>74, rue Pasteur</p>	
<i>SERVICES TRANSVERSAUX</i>				
<p>Coordination des nouvelles Technologies</p> <p>Service central d'acquisitions</p> <p>Rétroconversion Bibliothèques associées Gestion des périodiques</p>			<p>4, cours Albert Thomas</p>	<p>18, rue Chevreul</p>

L'Accès à l'information dans SIBER

5 - Schéma d'organisation de l'information bibliographique et numérique au SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3



chiffres extraits du ESGBU 1998

	Bibliothèque Manu Droit	Bibliothèque Manu Lettres Gestion	Bibliothèque Droit Gestion	Bibliothèque Lettres Civilisations	Bibliothèque Langues Philosophie
public	1° cycle	1° cycle	2° et 3 ° cycles	2° cycle	2° cycle
usagers inscrits	3348	3472	4 161	1213	1191
collections					
livres	22 889	37 694	22 365	25 122	29 600
périodiques	123	218	772	130	62
prêts à domicile	75 362	69 128	36 154	15 864	11 480
communication *	7 800	2 700	22 582	1 000	0
surfaces	491 m2	4880 m2	773 m2	190m2	515 m2
acquisitions	3 791 vol / an	7 057 vol / an	2 633 vol / an	736 vol / an	535 vol / an

* communication : il s'agit du nombre de documents en accès indirect communiqués sur demande

7 - Plan en coupe des locaux de la bibliothèque lettres - gestion de la
Manufacture, SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3

	<u>Langues- Littérature</u>
	<u>Gestion- Economie</u>
	<u>Histoire- Géographie</u>
	<u>Infocom</u>
	<u>Généralités/ Philosophie/ Religions/Arts</u>

